



COMMUNE DE FISCHBACH

(Grand-Duché de Luxembourg)

L-7430 Fischbach, rue de l'église 1 - Tél.32 70 84 - 1

courriel : secretariat@acfischbach.lu

CONVOCATION POUR LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

Loi communale du
13.12.1988

Article 18:

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

En application des articles 12 et 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le conseil est prié de bien vouloir se réunir en la salle de séance de la maison communale à Fischbach, rue de l'Eglise n°1,

mercredi, le 23 septembre 2026 à 08h30 heures

pour délibérer sur les points suivants :

1. Création d'un poste dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique
2. Approbation de l'avant-projet détaillé relatif au réaménagement d'un arrêt de bus avec infrastructures accessoires à Schoos
3. Renouvellement de la source (puits) « Débecht » :
 - a. Approbation du devis adapté
 - b. Approbation de l'avant-projet détaillé
4. Approbation d'un projet de morcellement dans la rue du Lavoir à Fischbach
5. Plan pluriannuel financier (PPF) modifié 2026
6. Approbation de titres de recette
7. Approbation d'un contrat de travail à durée déterminée (accompagnatrice de bus)
8. Approbation d'avenants à un contrat de travail à durée indéterminée (accompagnatrice de bus)
9. Approbation d'un contrat de bail signé avec P.L.I. S. à r.l. pour la réinstallation des installations de télécommunication TANGO à Fischbach
10. Confirmation d'un règlement de circulation urgent à caractère temporaire du parking sis à Fischbach, rue du Moulin

Donné à Fischbach le 17 septembre 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le Secrétaire, Le Président,

